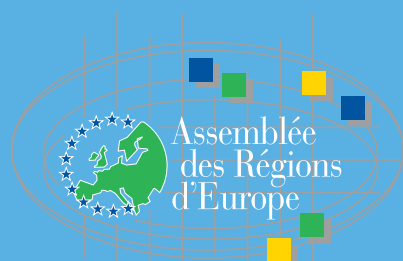


**L'Assemblée
des Régions d'Europe
(ARE) croit que
les autorités régionales
et locales doivent
soutenir la ratification
du Traité Constitutionnel
de l'UE car :**

- Le Traité Constitutionnel remplace la pléthore de Traités signés depuis la création de la Communauté Économique Européenne par un texte simplifié qui établit, pour la première fois, une dimension politique de l'Union Européenne et place le citoyen au cœur de l'Europe. Les traités précédents visaient essentiellement la création d'une zone de libre-échange efficace.
- Le Traité Constitutionnel reconnaît et protège, pour la première fois, des droits des citoyens, en incluant la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- L'avancée majeure pour les citoyens : le Traité Constitutionnel leur donne voix au chapitre dans les processus décisionnels européens, en établissant le droit de pétition auprès des Institutions européennes dans les domaines qui les concernent directement.
- Le Traité Constitutionnel donne aussi plus de pouvoir au Parlement européen, l'organe directement élu par les citoyens. Il accroît par là même la responsabilité démocratique de l'Union européenne et confère aux citoyens la capacité d'influencer les politiques et les décisions européennes.

Le Traité Constitutionnel

10 bonnes raisons de voter "Oui"



L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) est l'organisation politique des régions d'Europe et le porte-parole de leurs intérêts aux niveaux européen et international. Elle représente 250 Régions et 12 Organisations interrégionales. L'ARE a joué un rôle actif dans le processus d'élaboration de la Constitution européenne et a réussi à assurer qu'une grande partie de ses propositions se retrouvent dans le texte final.

- Le Traité Constitutionnel donne aussi aux Parlements nationaux une plus grande voix au chapitre sur les questions européennes. Ils pourront voter ou tenter de bloquer des parties spécifiques de la législation européenne.
- Le Traité Constitutionnel affirme également que les décisions au sein de l'Union européenne doivent être prises au niveau le plus proche des citoyens, et que l'Union n'intervient que lorsque les résultats escomptés ne peuvent être atteints à travers une action au niveau local, régional ou national.
- Le Traité Constitutionnel rend aussi le processus de prise de décision au niveau européen plus transparent. Les citoyens pourront, par exemple, connaître le vote de leurs gouvernements dans certains domaines.
- L'UE se compose actuellement de 25 États membres qui ont choisi de travailler ensemble dans un grand nombre de domaines. Pour qu'un tel nombre de pays puisse continuer à coopérer avec succès, des règles de jeu claires et transparentes sont nécessaires. Le Traité Constitutionnel définit plus clairement qui fait quoi dans l'UE.
- Le Traité Constitutionnel ne diminue pas les pouvoirs des gouvernements nationaux ni n'augmente le pouvoir des Institutions européennes. Il précise simplement ce qui relève du niveau européen et ce qui relève du niveau national. Les gouvernements nationaux conservent leur pouvoir décisionnel dans les domaines-clés tels que la défense, la politique étrangère, les impôts.
- La rédaction du Traité Constitutionnel a été un processus long qui a associé non seulement tous les gouvernements et les parlements nationaux, mais aussi des représentants des milieux économiques, des groupes d'intérêt et des organisations non gouvernementales. Il représente ainsi un juste équilibre entre les attentes et les intérêts de l'ensemble de la société européenne.

**L'Assemblée
des Régions d'Europe
(ARE) croit que
les autorités régionales
et locales doivent
soutenir la ratification
du Traité Constitutionnel
de l'UE car :**

- Le Traité reconnaît le rôle-clé que jouent les autorités régionales et locales en Europe, grâce à l'extension explicite du principe de subsidiarité à ces niveaux, pour la première fois.
- Le Traité inclut la "cohésion territoriale", au côté de la cohésion économique et sociale, en tant qu'objectif primordial de l'UE, la définissant comme le troisième pilier de l'intégration européenne.
- Il fait une référence explicite au respect de l'autonomie locale et régionale en tant que partie intégrante des identités nationales, soulignant par là même la place importante de la diversité culturelle au sein de l'Union européenne.
- Il augmente la consultation des régions dans la phase de procédure législative, en obligeant la Commission européenne à consulter tous les acteurs potentiellement concernés par chaque loi dans sa phase de préparation ou de projet.

Le Traité Constitutionnel et les Régions



L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) est l'organisation politique des régions d'Europe et le porte-parole de leurs intérêts aux niveaux européen et international. Elle représente 250 Régions et 12 Organisations interrégionales. L'ARE a joué un rôle actif dans le processus d'élaboration de la Constitution européenne et a réussi à assurer qu'une grande partie de ses propositions se retrouvent dans le texte final.

- Il donne le droit aux régions - à travers le Comité des Régions - d'ester en justice auprès de la Cour européenne de Justice lorsqu'elles estiment que le principe de subsidiarité a été violé.
- Il oblige la Commission européenne, en cours de procédure législative, à considérer si les décisions à prendre devraient l'être plutôt au niveau national, régional ou local, et à élaborer un "mémoire explicatif" accompagnant chaque nouvelle proposition, qui prouve que celle-ci ne viole pas le principe de subsidiarité.
- Il introduit un "système d'alerte précoce" obligeant la Commission européenne à consulter les Parlements nationaux pour toute nouvelle législation. L'ARE salue la possibilité complémentaire offerte aux régions à pouvoirs législatifs d'avoir une influence sur le contenu des propositions de lois.